

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 12 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 12 décembre à 19 h, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'ACHIET LE GRAND, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAC, Président, conformément à la convocation qui lui a été faite en date du 24 novembre 2017.

Etaients présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents et excusés :

Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, AM CAILLE, A FOURNIER, V TEMPLEUX

Messieurs A CHAUSSOY, B VAILLANT, J MAURER, G BOURY, G DHORDAIN, G VACQUIE, P GORGUET, G VERLEENE, M SUDOLSKI, BV CAILLE, A CERGNUL, P COLLE, B DEPOORTER, P VISENTIN, D MARTIN, J FOSTIER, G DUE, A GREBERT, M MANNECHEZ, J TERRIER, M FLAHAUT, JL TABARY, F DERUE, B HIEZ, C DUQUENNE, P TABARY, J DESCAMPS, F COTTEL, S DEROUBAY, E LEROY

Monsieur le Président remercie Mr Bernard DE REU, Maire d'ACHIET LE GRAND d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2017

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Fixation de la surtaxe syndicale pour 2018

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date 13 décembre 2016 le Comité Syndical avait fixé la surtaxe syndicale 2017 à 0,5488 euros.

Monsieur le Président propose de maintenir la surtaxe syndicale 2018 au même taux soit 0.5488 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

III- Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2016

Présentation du rapport par Mme Pauline FAY de VERDI.

La population desservie est de 16 644 habitants.

L'eau est distribuée à 7 049 abonnés (+ 6,3% par rapport à 2015).

Concernant la Production, le SIESA dispose de 9 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 6 840 m³/jour : Lebusquière (2 400 m³/jour), Warlencourt-Eaucourt (1 500 m³/jour),

Croisilles (250 m3/jour), Lagnicourt-Marcel (380 m3/jour), Morchies (360 m3/jour), Vélou, Sailly au Bois, Ecooust Saint Mein et Beugnâtre.

Ces prélèvements ont fourni 864 349 m3 d'eau en 2016 soit + 4,2 % par rapport à 2015.

En 2016, les abonnés ont consommé 716 206 m3 (+ 3,1 % par rapport à 2015) soit une moyenne de 108 m3 par abonné et par an.

Le rendement du réseau est de 86,21 % en 2016 contre 91,31 % en 2015 et reste conforme aux obligations contractuelles du délégataire (80%) : cette diminution s'explique par la baisse de volume exporté au SIDEPA du Crinchon Cojeul.

La qualité de l'eau :

- Taux de conformité des analyses microbiologiques : 100%
- Taux de conformité des analyses physico-chimiques : 86,44 %

Les interventions réalisées en 2016 :

* renouvellement de 22 branchements plomb

* interventions pour fuites réalisés : 121 en 2016 contre 88 en 2015

* renouvellement de compteurs : 670 en 2016 contre 363 en 2015

* renouvellement de réseau : Rue de Fordraine à Achiet le Grand, renforcement de réseau au Château d'eau de Beaumetz les Cambrai, renforcement de réseau diverses rues à Favreuil Beugnâtre

Mr D BOUQUILLON souhaite connaître la situation des impayés car des personnes quittent les logements et certaines ne sont jamais retrouvées.

Mr B DECARPIGNY de VEOLIA répond que les cabinets juridiques ne sont payés que sur les sommes qu'ils recouvrent. Il précise également que l'augmentation du nombre des impayés ne signifie pas une augmentation de la précarité.

IV – Remboursement frais kilométriques

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre de son mandat de Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois, il a été amené à se rendre à diverses réunions de travail ou de chantier, notamment :

4 réunions à Mailly Maillet, soit 184 kms « aller-retour »,

8 réunions à Albert, soit 368 kms « aller-retour »,

5 réunions à Lebuquière, soit 125 kms « aller-retour »

1 réunion à Bazentin , soit 18 kms « aller-retour »

2 réunions à Auchonvillers, soit 76 kms « aller-retour »

2 réunions à Aveluy, soit 80 kms « aller-retour »

Soit 851 kilomètres.

Puissance du Véhicule : 6 CV

Barème kilométrique : 0,568 euros du km

Le remboursement des frais de route s'élève à : 483,37 euros (*soit en toutes lettres quatre cent quatre-vingt-trois euros et trente-sept centimes*)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais de route du Président liés à l'exercice de sa fonction.

Monsieur Eugène BURDIAC, Président, directement concerné n'a pas pris part à la délibération.

V – Questions diverses

► METZ EN COUTURE

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de défense incendie rues Elboise, de Péronne, Place de la Mairie et rue du Marché.

Monsieur le Président rappelle que :

- Le SIESA souhaite renforcer son alimentation en eau potable, par le biais du remplacement des conduites d'adduction en eau potable des rues Elboise, de Péronne, de la Place de la Mairie et du Marché (travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIESA)
- La mise aux normes de la défense incendie (DECI) dans ces rues est réalisée en parallèle avec mises en place de poteaux de défense incendie et prise en compte de l'augmentation du diamètre des tuyaux nécessaire (travaux sous maîtrise d'ouvrage communale)
- le bureau d'étude retenu, en procédure adaptée, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable a été désigné, il s'agit de VERDI PICARDIE
- les travaux de renforcement du réseau d'adduction ont été estimés au stade des études d'avant-projet à 299 000 € H.T. soit 358 800 € T.T.C.

Aussi, le Président propose :

- d'approuver l'avant-projet réalisé par VERDI PICARDIE
- de se grouper avec la commune de Metz en Couture pour lancer conjointement la consultation des entreprises au travers d'une convention de groupement de commandes afin de préserver et de garantir la cohérence technique de l'opération, et d'en optimiser le coût.
- de valider le projet de convention de groupement de commandes joint
- de valider la proposition du SIESA d'être le coordonnateur du groupement, qui sera en charge de procéder, dans le respect des règles des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des attributaires des différents marchés.
- au titre de la convention, que les frais liés à la consultation en groupement de commandes (insertion publicitaire, frais de dématérialisation) soient pris en charge par le SIESA
- d'autoriser Monsieur le Président du SIESA à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un groupement de commandes en procédure adaptée et à faire partie des deux membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIESA
- de retenir deux membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIESA
- de réaliser en 2018 les travaux objet de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- approuve l'Avant-Projet réalisé par VERDI PICARDIE
- valide la mise en place de la convention de groupement de commandes avec la commune de Metz en Couture
- valide le fait que le SIESA soit désigné comme coordinateur du groupement suivant le projet joint.
- valide le projet de convention de groupement de commandes joint
- valide la prise en charge par le SIESA des frais liés à la consultation en groupement de commandes :
- valide la désignation de M Eugène BURDIAC, Président du SIESA et Mr Jean-Paul LETOMBE son 1^{er} vice-président en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIESA

► Intervention de Mr Jean-Jacques COTTEL

Mr J-J COTTEL souhaite s'appuyer sur les compétences du syndicat qui a toujours travaillé dans un esprit de solidarité.

La prise de compétence a pour but, entre autre, de tendre vers une unification du prix de l'eau c'est-à-dire une baisse du prix de l'eau des communes du SIESA et une augmentation du prix pour les communes non membres afin d'aligner toutes les communes de la CCSA sur le même prix.

Mr Bernard DENNE souhaite savoir ce qu'il en est de la commission eau et assainissement qui a été mise en place par la CCSA.

Mr J-J COTTEL répond que la commission a un rôle consultatif et de proposition mais non décisionnel et qu'elle est composée de personnes représentant diverses communes de la CCSA.

Mr Eugène BURDIAK souhaiterait que les personnes qui en font partie aient des compétences techniques et non politiques.

Il précise également qu'il s'interroge sur le sort de la secrétaire du syndicat et ne comprendrais pas que ses compétences sur les dossiers et le budget ne soient pas utilisées à bon escient par la CCSA.

Mr J-J COTTEL n'apporte aucune réponse sur ce sujet précis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.